

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Vendredi 20 mars 2026 à 21 heures 00**

Le **VINGT MARS DEUX MILLE VINGT SIX A VINGT ET UNE HEURES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire à la salle des Mariages de SASSETOT LE MAUCONDUIT sous la présidence de M. Eric SCARANO, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026
Date d'affichage de l'ordre du Jour : 16/03/2026

- en exercice 15
- présents 14
- votants 15

Etaient présents :

	Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Procuration à		Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Procuration à
Éric SCARANO	x				Laurent SAUTREUIL		x		M. SCARANO
Amélie PERRIER	x				Isabelle BELLAMY	x			
Philippe RASSE	x				Aude DE CASTET	x			
Sabrina CORRUBLE	x				Maïa MACAUX	x			
Dominique TALBOT	x				Sylvain AUBE	x			
Martine PAUMET	x				Jérôme CAVELIER	x			
Florence DELEPAU	x				Jean-Pierre BIGOT	x			
Jean-Claude BENARD	x								

Secrétaire de séance : Mme Amélie PERRIER

L'ORDRE DU JOUR

- 1) Installation du nouveau Conseil Municipal
- 2) Election du Maire
- 3) Choix du nombre d'adjoints
- 4) Election des adjoints
- 5) Création d'un conseiller municipal délégué
- 6) Charte de l'élu local – lecture
- 7) Procès-verbal de la séance du 12 février 2026
- 8) Composition des commissions communales, vote des commissions
- 9) Représentation de la commune auprès des Syndicats, des associations, organismes extérieurs, vote des délégués
- 10) Représentation de la commune au CCAS de Sassetot-le-Mauconduit

Installation du nouveau Conseil Municipal

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Dominique TALBOT, le plus âgé des membres présents, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.
Mme Amélie PERRIER a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L.2121-15 du CGCT).

M. Dominique TALBOT a demandé s'il existe des observations à formuler pour le procès-verbal de la séance du 12 février 2026. En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté avec 14 voix et 1 abstention.

2026-03-01 Election du Maire

1 - Présidence de l'assemblée

M. Dominique TALBOT, le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et une procuration. Il a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie. Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2 - Constitution du bureau

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme Florence DELEPAU et M. Jérôme CAVELIER.

3 - Déroulement de chaque tour du scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote puis a déposé son bulletin dans l'urne après être passé dans l'isoloir. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leur enveloppe, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

4 - Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombres de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (article L. 65 du code électoral).....	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d].....	14
f. Majorité absolue	8

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SCARANO Eric	14	quatorze

5 - Proclamation de l'élection du Maire

M. Eric SCARANO a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2026-03-02 Choix du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

2026-03-03 Election des adjoints

1 - Liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire

Monsieur le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin de liste conformément à l'article L2122-7-2 modifié par la loi précitée et entrant en vigueur le 15 mars 2026. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire sous le contrôle du bureau.

2- Résultat du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombres de votants	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (article L. 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c]	14
f. Majorité absolue	8

INDIQUER LE NOM DU CANDIDAT PLACE EN TETE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CORRUBLE Sabrina	14	Quatorze
PERRIER Amélie	14	Quatorze
RASSE Philippe	14	Quatorze
TALBOT Dominique	14	Quatorze

3- Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Amélie PERRIER.

2026-03-04 Création d'un conseiller municipal délégué

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste de conseiller municipal délégué qui interviendra pour valider tous les devis et projet en prix.

M. Jean-Pierre BIGOT demande la vérification de la situation professionnelle de la personne qui sera nommée afin d'éviter les risques de conflit d'intérêt.

Messieurs Jérôme CAVELIER, Sylvain AUBE et Jean-Pierre BIGOT ne se déclarent pas favorables à cette nomination, chaque conseiller devant travailler à part égale au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire met au vote :

- Pour : 12
- Contre : 3
- Abstention : 0

La création d'un poste de conseiller municipal délégué est votée à la majorité.

Charte de l'élu local - lecture

Conformément à l'article L2121-7 du CGCT, Monsieur le Maire lit les 14 articles de la charte de l'élu local et remet à chaque conseiller municipal une copie de celle-ci et du chapitre III relatif aux conditions d'exercice des mandats municipaux (article L2123-1 à L2123-35 du CGCT).

2026-03-05 Composition des commissions communales, vote des commissions

Monsieur le Maire demande commission par commission à chaque conseiller municipal de se positionner sur les thèmes de son choix.

Il insiste sur le fait que ce choix n'est pas irréversible et pourra varier le long du mandat.

Les commissions sont composées comme suit :

Commissions	Prénom, Nom des membres
Finances, budget, personnel	Eric SCARANO, Sabrina CORRUBLE, Dominique TALBOT, Laurent SAUTREUIL, Amélie PERRIER, Philippe RASSE, Isabelle BELLAMY, Florence DELEPAU, Sylvain AUBE
Jeunesse, Sport, Animations, Associations, Culture, Commerce, Evènements, Tourisme.	Eric SCARANO, Sabrina CORRUBLE, Laurent SAUTREUIL ; Aude DE CASTET, Jérôme CAVELIER, Jean-Claude BENARD, Florence DELEPAU, Amélie PERRIER, Maïa MACAUX
Travaux, Réseaux, Voiries, Inondations, Bâtiments	Eric SCARANO, Dominique TALBOT, Sabrina CORRUBLE, Laurent SAUTREUIL, Jérôme CAVELIER, Amélie PERRIER, Philippe RASSE, Sylvain AUBE, Jean-Pierre BIGOT
Ecole, Cantine	Eric SCARANO, Sabrina CORRUBLE, Amélie PERRIER, Martine PAUMET, Philippe RASSE, Sylvain AUBE, Isabelle BELLAMY
Urbanisme, Logement, PLUi	Eric SCARANO, Dominique TALBOT, Sabrina CORRUBLE, Amélie PERRIER, Philippe RASSE, Isabelle BELLAMY, Laurent SAUTREUIL, Jérôme CAVELIER, Jean-Pierre BIGOT
Cimetière	Eric SCARANO, Dominique TALBOT, Sabrina CORRUBLE, Martine PAUMET, Jérôme CAVELIER, Philippe RASSE, Sylvain AUBE
Commission sociale	Eric SCARANO, Aude DE CASTET, Martine PAUMET, Isabelle BELLAMY, Jérôme CAVELIER
Communication, Bulletins, Web,	Eric SCARANO, Aude DE CASTET, Amélie PERRIER,
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	Eric SCARANO, Martine PAUMET, Isabelle BELLAMY, Jean-Claude BENARD
Centre National d'Action Sociale (CNAS)	Philippe RASSE

Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires

Eric SCARANO
Sabrina CORRUBLE
Philippe RASSE
Dominique TALBOT
Jean-Pierre BIGOT

Suppléants

Amélie PERRIER
Isabelle BELLAMY
Jean-Claude BENARD
Jérôme CAVELIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette composition des commissions communales.

2026-03-06 Représentation de la commune auprès des Syndicats, des associations, organismes extérieurs, vote des délégués

Monsieur le Maire indique que la commune va être représentée auprès d'un certain nombre de structures et il convient de désigner ces représentants.
Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres désignations interviendront ultérieurement.

Les personnes suivantes sont désignées, à l'unanimité :

1 - SYNDICAT DE LA PLAGE DES PETITES DALLES

Eric SCARANO
Amélie PERRIER
Jean-Claude BENARD
Florence DELEPAU

2 - ORGANISMES

A – LISTE ELECTORALE

Philippe RASSE
Sabrina CORRUBLE

B – CHAMBRE D'AGRICULTURE

Sabrina CORRUBLE

C – CHAMBRE DES METIERS

Amélie PERRIER

D – DEFENSE NATIONALE

Philippe RASSE
Jérôme CAVELIER
Jean-Claude BENARD

E – AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

Eric SCARANO
Amélie PERRIER

F – SAEPA VALMONT

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Eric SCARANO	Sabrina CORRUBLE
Dominique TALBOT	Laurent SAUTREUIL

G - CLE FECAMP – CANY

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Eric SCARANO	Philippe RASSE

H - Liste électorale : jurés d'assises

Philippe RASSE

I – Commission des impôts

Cette commission sera abordée lors d'un prochain conseil municipal.

2026-03-07 Représentation de la commune au CCAS de Sassetot-le-Mauconduit

Le Conseil d'Administration est composé de membres élus et de membres issus de la vie civile et associative.

Pour le Conseil Municipal, sont désignés, à l'unanimité les membres suivants :

- Eric SCARANO
- Martine PAUMET
- Isabelle BELLAMY
- Jean-Claude BENARD



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire demande si des questions n'ont pas été posées ou si des points restent à voir.

Sans réponses, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h45.

Le secrétaire de séance,
Amélie PERRIER

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Maire,
Eric SCARANO

A handwritten signature in black ink, featuring a long, sweeping horizontal stroke with a small loop at the end.